

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SYMISA
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 05

Comité Syndical
Séance du 14 Octobre 2020
Adhésion Association IASP

L'an deux mille vingt et le 14 Octobre à 14 heures 30

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 08 Octobre 2020, s'est réuni au BIO PARC 2400 Route des Colles 06410 BIOT, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

Etaient présents :

Mme NASICA ; MM LEONETTI, MION, DERMIT, CESARO, MASCARELLI, OCCELLI et THIERY (CASA) ; Mme DUHALDE GUIGNARD (Département des Alpes-Maritimes) ; MM LONDEIX et LABAT (CCINCA) ; MM AMAR ET GALY (Région) ; M. BARDEY (CACPL) ; M. ANDRE (SCE) ; Mme CLERC (INRIA).

Etaient absents :

MM MELE, ROSSI et LUCIANO (CASA) ; Mme DUMONT et M. GINESY (Département des Alpes-Maritimes) ; M. MUSELIER (Région) ; MM LISNARD et CHIKLI (CACPL) ; M. BRISSWALLTER (Université).

Etaient représentés :

M. LUCA par M. LEONETTI (CASA)
M. LOMBARDO par M. MASCARELLI (CASA)
M. SAVARINO par M. LABAT (CCINCA)

Le Président procède à la nomination d'une secrétaire de séance Mme Sophie NASICA et la remercie de sa présence.

Le Président rappelle que, le SYMISA, dans sa mission de rayonnement du territoire de la technopole de Sophia Antipolis, souhaite renforcer la visibilité internationale de la technopole Sophia Antipolis et favoriser les opportunités de partenariats à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le SYMISA peut décider d'adhérer à des organismes ayant pour objet la réalisation d'actions d'intérêt général à vocation économique ou scientifique sur le périmètre d'intervention de la Technopole.

L'IASP (International Association of Science Parks) est l'association internationale des parcs scientifiques et lieux d'innovation dans le monde. Elle a été fondée en 1984 à Sophia Antipolis par Pierre Laffitte.

Les missions de l'IASP comprennent :

- La coordination du réseau actif de gestionnaires de parcs scientifiques/technologiques/de recherche et de lieux d'innovation,
- Le développement d'opportunités commerciales pour ses membres et leurs entreprises résidentes,
- L'accroissement de la visibilité de ses membres et la multiplication de leurs connexions et relations internationales (partenariats),
- La représentation de ses membres dans les forums internationaux et auprès des institutions,
- L'aide au développement de nouveaux parcs et domaines d'innovation.

Chaque année se tient la conférence internationale des parcs scientifiques et lieux d'innovation organisée par l'IASP ainsi que 142 événements régionaux, réunissant experts et dirigeants d'écosystèmes d'innovation du monde entier pour partager connaissances, bonnes pratiques, accroître le réseau de ses membres et développer des collaborations internationales.

Du fait des missions ci-dessus évoquées, le SYMISA souhaite adhérer à l'IASP afin de renforcer sa politique internationale et ses collaborations avec les autres parcs scientifiques pertinents.

Le montant annuel de l'adhésion à l'association est de 1 800€, à imputer au budget du SYMISA pour l'année 2021.

Il est par ailleurs nécessaire de désigner un membre du SYMISA pour toutes les actions nécessitant le concours de celui-ci auprès de l'IASP.

Monsieur Jean-Pierre MASCARELLI se porte candidat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- adhère à l'IASP moyennant le versement d'une cotisation annuelle de 1 800 €, les crédits correspondant étant programmés au budget 2021 du SYMISA
- désigne Monsieur Jean-Pierre MASCARELLI comme représentant du SYMISA pour toute action de représentation auprès de l'IASP ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A VALBONNE LE 14 OCTOBRE 2020
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean LEONETTI

SYMISA
Les Genêts
449, Route des Crêtes
06901 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

DELIB5CS1410020

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-10-20T15-42-36.00 (MI225996849)

Identifiant unique de l'acte :
006-250600012-20201014-DELIB5CS1410020-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Adhésion association IASP

Date de décision : Oct 14, 2020 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Acte : [DELIB 5 CS 14.10.PDF](#)

Préparé	Date 20/10/20 à 15:42	Par BONNOME Christine
Transmis	Date 20/10/20 à 15:42	Par BONNOME Christine
Accusé de réception	Date 20/10/20 à 15:49	